

La démographie alpine au bas Moyen Age : problèmes de sources et de méthodes

L'exemple de la paroisse d'Orsières

par
Pierre DUBUIS

S'il cherche à connaître les caractéristiques démographiques d'une population médiévale, l'historien ne parcourt pas le même itinéraire que s'il s'intéresse aux événements qui ont marqué la vie du groupe et celle de ses membres. La différence est très profonde : dans le premier cas, il *construit* son objet de recherche à partir de documents que rien ne destinait à fournir ce type d'informations ; dans le second cas, il *reconstitue* simplement l'enchaînement des faits sur la base de textes conçus pour les raconter¹. Je décrirai ici le long processus qui, partant de sources très variées, aboutit à la construction d'un objet d'enquête historique : la population de la paroisse² d'Orsières entre la fin du XIII^e siècle et celle du XV^e³.

I. Un problème, une durée et un espace

Le problème

Pourquoi s'intéresser à l'histoire des populations ? Il ne fait plus de doute que, parmi les facteurs dont le jeu complexe dessine une civilisation, le

¹ Voir F. FURET, « L'histoire quantitative et la construction du fait historique », dans *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, 26, 1971, pp. 63-75. La distinction établie ici entre construction et reconstitution renvoie à l'adéquation plus ou moins grande qui existe entre le contenu du document et les questions de l'historien. On ne saurait oublier toutefois que, en lui-même, le document n'est que pure potentialité partiellement actualisée par les interrogations du chercheur. Il y a donc toujours construction d'un objet historique. Certains des problèmes méthodologiques traités dans cet article ont été discutés avec mes collègues Anne Radeff et Norbert Furrer ; qu'ils soient ici très cordialement remerciés.

² Pour désigner ce territoire que l'on appelle aujourd'hui la « commune » d'Orsières, j'utiliserai dans cet article le mot « paroisse », en le vidant bien sûr de toute sa signification religieuse et pastorale ; je ne fais d'ailleurs que me conformer à l'usage médiéval !

³ Cette enquête a été possible grâce au Fonds national de la Recherche scientifique ; cette institution a pris à sa charge pendant trois ans mon séjour à l'*Archivio di Stato* de Turin.

nombre des hommes, son évolution chronologique et son rapport avec les ressources occupent une place fort importante. Cela vaut en particulier pour les groupes humains fragiles et mal outillés pour s'imposer face à une nature toute-puissante. D'autre part, l'étude des comportements démographiques, de leurs mutations et de leur adaptation à toutes sortes de contraintes révèle beaucoup sur la nature d'une civilisation, sur ses potentialités et sur sa capacité de changement. Aux frontières de la biologie, de l'économie, de la sociologie et des mentalités, la démographie offre une approche en profondeur des sociétés humaines⁴.

Une durée

Pourquoi choisir le bas Moyen Age ? Après plus d'un demi-siècle de recherches sur la conjoncture économique, sur les mouvements qui agitent les sociétés et sur le changement subtil des attitudes et des comportements, les médiévistes voient, de la fin du XIII^e siècle au début du XVI^e, un moment particulier et original, fait d'un paradoxal mélange de continuités et de mutations sur arrière-fond d'instabilité économique, sociale et mentale⁵. Or, quelle que soit l'interprétation globale donnée à ce complexe de phénomènes, le facteur « population » apparaît toujours comme l'un des plus actifs. Les historiens se divisent en revanche sur son fonctionnement ou son rôle. Entretien-il avec les autres facteurs des relations de causalité ? Quel est alors leur sens ? Ou au contraire la démographie évolue-t-elle de concert avec le reste, en obéissant à des stimulations plus profondes⁶ ? Devant tant de grandes questions, il n'existe d'autre solution qu'une recherche intense, concentrée sur l'histoire de la population et sur ses liens avec les autres éléments du système⁷.

⁴ Pour une première initiation à la démographie, voir P. CLAVAL, B. GRANOTIER, R. OIZON, R. PRESSAT, *Population et démographie*, Paris, 1976. Pour une première initiation à l'histoire des populations, voir P. GUILLAUME et J.-P. POUSSOU, *Démographie historique*, Paris, 1970. Sur la démographie médiévale, on trouvera, faute d'une synthèse récente, d'utiles vues d'ensemble dans M. LE MENÉ, *L'économie médiévale*, Paris, 1977, pp. 23-50, et dans J. C. RUSSELL, « Population in Europe, 500-1500 », dans C. M. CIPOLLA (editor), *The Fontana economic history of Europe*, t. I, *The Middle Ages*, Glasgow, 1972, pp. 25-70. Pour une histoire critique de la démographie historique, voir J. DUPÂQUIER, *Pour la démographie historique*, Paris, 1984.

⁵ A ce propos, un grand classique : J. HUIZINGA, *L'automne du Moyen Age*, nouvelle édition précédée d'un entretien avec J. LE GOFF, Paris, 1977. Publié en 1919 et traduit en français en 1932, cet ouvrage a joué un rôle déterminant dans la découverte des XIV^e et XV^e siècles. Pour un exemple récent, voir J. CHIFFOLEAU, *La comptabilité de l'au-delà. Les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Age (vers 1320-vers 1480)*, Rome, 1980 (= *Collection de l'Ecole Française de Rome*, t. 47).

⁶ Sur ce débat, voir par exemple J. HATCHER, *Plague, population and the English economy, 1348-1530*, Londres, 1977, et G. BOIS, *Crise du féodalisme. Economie rurale et démographie en Normandie orientale du début du XIV^e siècle au milieu du XVI^e siècle*, Paris, 1976 (spécialement pp. 9-13).

⁷ Je ne donnerai qu'un exemple, mais combien convaincant : D. HERLIHY et C. KLA-PISCH-ZUBER, *Les Toscans et leurs familles. Une étude du catasto florentin de 1427*, Paris, 1978.

Un espace

Pourquoi travailler dans les Alpes ? Parce que, pour deux raisons au moins, cette chaîne de montagnes représente un laboratoire bien adapté à l'enquête projetée. Les fortes contraintes exercées par le milieu rendent ici plus fragiles encore qu'ailleurs les équilibres ; dans ces conditions limites, les liens entre la démographie et le reste apparaissent plus nettement⁸. D'autre part, certains des Etats qui, comme le Comté de Savoie, se sont développés dans les Alpes offrent les sources exceptionnelles sans lesquelles ma recherche serait impensable⁹.

Pourquoi centrer l'enquête sur la paroisse d'Orsières ? Des critères purement pratiques ont, au départ, guidé mon choix. Grâce à un examen sommaire des sources relatives aux châtelainies savoyardes du Valais occidental et de la Vallée d'Aoste, j'ai identifié celle d'Entremont comme le cadre documentaire idéal. Dans cette vaste circonscription, j'ai éliminé les paroisses trop petites (Bourg-Saint-Pierre et Sembrancher) ou échappant en partie au contrôle des officiers du Comte (Bagnes et Vollèges)¹⁰. Entre Liddes et Orsières, j'ai tranché à nouveau en fonction des sources. La communauté d'Orsières présente de surcroît les avantages suivants : la population s'y distribue dans un espace différencié par l'altitude, le relief, la richesse des sols, l'exposition, la présence ou l'absence de la route du Grand-Saint-Bernard ; les paroissiens vivent dans un gros bourg central, dans des villages moyens ou dans de petits écarts¹¹.

Pourquoi restreindre l'étude à une seule paroisse ? D'abord parce que l'enquête présente trop de difficultés pour qu'un chercheur solitaire songe à la mener sur un territoire plus vaste. Ensuite, parce que, dans l'état de la documentation, un espace plus étendu ne serait pas « couvert » par les sources d'une manière à la fois assez dense et assez homogène. Enfin, plus positivement, parce que, entité humaine, sociale, économique et spatiale, la paroisse correspond bien à la définition de ces « petites communautés » dont les anthropologues anglo-saxons ont démontré l'utilité scientifique¹².

Une seule paroisse a-t-elle une quelconque représentativité ? Question classique mais, selon moi, faux problème. En effet, choisir une paroisse pour y obtenir des résultats correspondant aux réalités d'un espace plus large

⁸ Comme l'a montré R. McC. NETTING dans *Balancing on an Alp. Ecological change and continuity in a Swiss mountain community*, Cambridge, 1981.

⁹ On trouvera une vue d'ensemble sur les sources médiévales savoyardes dans R. H. BAUTIER et J. SORNAY, *Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Age. Provence, Comtat Venaissin, Dauphiné, Etats de la Maison de Savoie*, 3 volumes, Paris, 1968-1974.

¹⁰ Tant que le comte de Savoie ne réside pas dans la région, c'est l'abbé de Saint-Maurice qui est seigneur de Bagnes et de Vollèges. Cette situation assez particulière mériterait une étude sérieuse.

¹¹ On trouvera une présentation du territoire dans R. BERTHOD, *Orsières, ma commune*, Orsières, 1983, pp. 217-224.

¹² Un exemple classique : R. REDFIELD, *The little community*, Chicago, 1955.

implique la connaissance préalable de ces réalités ; rien ne justifie alors l'enquête projetée ! Il paraît plus raisonnable de commencer par dégager, dans une région choisie en fonction de ses aptitudes documentaires, les caractéristiques du système démographique et les liens qui se tissent entre lui et les autres systèmes (environnement naturel, économie, société, comportements et mentalités...). Ce n'est qu'ensuite que l'on cherche, au moyen de sondages judicieux, à déterminer la zone dans laquelle le système dégagé prévaut, intégralement ou avec des variantes. Pour cette raison, j'ai étendu mes dépouillements d'archives à l'ensemble du Valais occidental, à la Vallée d'Aoste, ainsi qu'à certaines zones des Préalpes vaudoises, des montagnes de Haute-Savoie et du Piémont nord-occidental.

II. Une source classique et son évaluation : les rôles des subsides

Les démographes médiévistes travaillent d'habitude à partir de listes d'hommes — le plus souvent des chefs de famille — établies dans un but fiscal ou administratif. Ces documents ont le grand mérite d'exister en quantités considérables dès la fin du XIII^e siècle. Pour l'historien de la population, qui n'est pas leur destinataire, ils présentent de grands défauts.

1. Les rôles des subsides

Comme tout seigneur médiéval, le comte de Savoie a droit à l'aide (*subsidium*) de ses hommes dans certains cas qu'énumère la coutume : l'adoubement de son fils, le mariage de sa fille, le paiement de la rançon exigée par son vainqueur, le financement d'une guerre ou l'achat d'un territoire. Amenant d'appréciables revenus, ces subsides extraordinaires deviennent de plus en plus fréquents, malgré la réticence des assemblées des Etats, normalement consultées par le prince¹³.

D'après les documents conservés, les paroissiens d'Orsières paient le subside une fois dans la première moitié du XIV^e siècle¹⁴, douze fois dans la seconde et trente fois entre 1400 et 1476¹⁵. Les listes de contribuables dressées lors de chaque prélèvement apportent-elles au démographe des données

¹³ Sur la fiscalité médiévale, voir J. FAVIER, *Finance et fiscalité au bas Moyen Age*, Paris, 1971. A ma connaissance, la fiscalité savoyarde n'a pas encore été l'objet d'une étude d'ensemble.

¹⁴ Des subsides avaient été levés également en 1338 et en 1346 ; il ne reste aucune trace de leur prélèvement dans la châtellenie d'Entremont.

¹⁵ Archivio di Stato di Torino, Sezioni riunite, Sezione III, « Chambre des comptes, Savoie », inventario 69, foglio 61, mazzi 1 et 2.

fiables ? Plus précisément, l'ensemble des chefs de feu¹⁶ astreints au subside recouvre-t-il exactement celui des chefs de feu qui, à cette date, vivent dans la paroisse ? La réponse à ces questions passe par la solution d'autres interrogations. Comment lève-t-on le subside ? Selon quels critères définit-on les contribuables ?

Pour les subsides levés dans l'Entremont à partir de 1404, les opérations de perception se déroulent toujours de la manière suivante. Le prince estime ses besoins et procède aux consultations d'usage, puis il fait annoncer à ses sujets les motifs du subside, la somme dont chaque feu devra s'acquitter, les modalités et l'échéance du paiement. Dès lors, la procédure se déroule au niveau local. Dans chaque communauté, une commission formée du curé et de quelques notables établit la liste des chefs de famille domiciliés dans la paroisse ; ils en garantissent sous serment l'exactitude. Dès 1410, ils signalent de surcroît les feux « éteints » depuis la dernière levée et fournissent les explications nécessaires. La somme due par la paroisse résulte simplement de la multiplication de la quote individuelle par le nombre de feux recensés. L'usage veut encore que l'on tienne compte des pauvres. Dans cet esprit, les autorités locales reçoivent la compétence de désigner, dans la liste établie, un homme sur dix. Après cette déduction, on connaît définitivement le montant de la contribution paroissiale. On la répartit alors sur l'ensemble des familles, selon les moyens de chacun¹⁷.

Au XIV^e siècle prévaut en revanche une situation moins claire : plusieurs cas peuvent se présenter. Parfois tous doivent payer, le riche aidant le pauvre. En d'autres occasions figure, à la suite de la liste des assujettis, celle des exemptés. Pour quelques subsides, on ne donne que les noms des contribuants. Dans les cas les moins favorables, on ignore les critères d'établissement du rôle. Cette absence de système dénote en fait les tâtonnements d'une méthode qui se cherche.

Théoriquement, les rôles postérieurs à 1404 devraient donc offrir une image exacte du nombre des familles. On ne peut en dire autant de ceux du XIV^e siècle. En réalité, un ensemble de constats montre que les données tirées des rôles des subsides doivent inspirer la plus grande méfiance. Des contribuables disparaissent soudain des listes pour revenir ensuite à la surface. D'autres, nombreux, n'y figurent que ponctuellement. Les autorités locales ne signalent que des feux « éteints », alors que manifestement d'autres s'« allument ». La courbe représentant l'évolution du nombre des assujettis présente, de part et d'autre de 1400, des différences d'allure que les événements démographiques n'expliquent pas entièrement. Ainsi la diminution irrésistible qui se produit entre 1404 et 1473 paraît due à un complexe de causes

¹⁶ Le « feu » est l'unité traditionnelle de la fiscalité médiévale et moderne. Il semble que, très en gros, il corresponde à une « maisonnée », à un groupe de personnes corésidentes, mais pas nécessairement parentes. C'est en tout cas dans ce sens qu'il convient de comprendre le mot « famille » quand, dans cet article, je l'utilise comme synonyme de « feu ».

¹⁷ Il reste un bel exemple de la taxe de répartition qui sert à payer le subside, dans la châtellenie de Monthey en 1422 (Archives d'Etat du Valais, AV 81, fascicule 5, n° 3).

démographiques (érosion réelle du groupe des contribuables) certes, mais aussi socio-économiques (fusion de plusieurs foyers en un seul) et purement administratives.

Dans ces conditions, on doit renoncer à tirer de ces listes une image de l'évolution démographique locale¹⁸. Le progrès implique alors la solution de deux problèmes. Comment passer d'une liste de contribuables à celle des chefs de famille vivants? Comment ensuite passer de cette dernière au nombre des individus peuplant la paroisse? La réponse à ces deux questions exige le recours systématique à d'autres sources.

2. Le recours critique aux autres sources

Fort bien organisée, l'administration savoyarde encadre la vie des paroisiens d'Orsières; ils apparaissent ainsi constamment dans le riche appareil documentaire qui justifie et soutient à la fois son activité. D'autre part, les petits seigneurs locaux, tout comme les institutions religieuses et les paysans, recourent volontiers aux services des notaires¹⁹. Grâce à cela, l'historien dispose aujourd'hui d'un riche éventail de sources où les montagnards agissent dans toutes sortes de contextes.

Les comptes de la châtellenie d'Entremont

Rouage essentiel du système par lequel le comte gouverne ses domaines et contrôle ses hommes, le châtelain est un fonctionnaire nommé pour des périodes relativement brèves²⁰. Avec l'aide de plusieurs collaborateurs, il représente localement le seigneur et pose en son nom des actes administratifs, fiscaux et judiciaires, sous le double contrôle de ses supérieurs hiérarchiques et des autorités locales²¹. A la fin de son mandat, le châtelain relate minutieu-

¹⁸ On observe dans J.-J. BOUQUET, « Quelques remarques sur la population du Comté de Savoie au XIV^e siècle, d'après les comptes des subsides », dans *Revue historique vaudoise*, t. 71, 1963, pp. 49-80, un glissement progressif de « nombre des contribuables » à « nombre des hommes ».

¹⁹ Dans le diocèse de Sion, le notariat n'est pas un phénomène exclusivement urbain; chaque village important peut compter sur les services d'un notaire au moins. A Orsières, de vraies dynasties de notaires se développent. Une étude de leur rôle public a été commencée par F. RAYNAULT, dans son mémoire de maîtrise (Université de Montréal) intitulé *Formation et évolution d'une élite dans une vallée alpestre. Le cas de Bagnes en Valais (Suisse)* et défendu en 1976.

²⁰ Voir E. DULLIN, *Les châtelains dans les domaines de la Maison de Savoie en deçà des Alpes*, Grenoble et Chambéry, 1911.

²¹ Il convient d'insister sur ce double contrôle, et particulièrement sur celui qu'exercent sur le châtelain les autorités et les notables locaux. S'appuyant sur les franchises et privilèges octroyés par les comtes, ces autorités locales font souvent appel au prince contre les agissements du châtelain, généralement avec succès. De plus, le châtelain n'est jamais un indigène; aussi doit-il se mettre au diapason des coutumes locales; nommé pour une période relativement brève, il ne peut s'installer dans sa situation et en abuser. Paradoxalement, le châtelain est une sorte de marginal!

sement son activité. Les procès-verbaux rédigés alors par les clercs de la Chambre des Comptes forment à l'*Archivio di Stato* de Turin l'énorme fonds des «comptes des châtelainies»²².

Pour l'Entremont, la série s'ouvre en 1266 et s'achève en 1476 ; des lacunes l'interrompent à plusieurs reprises jusqu'en 1315. Portée par des membranes de parchemin cousues bout à bout en longs rouleaux, l'écriture, très soignée, se lit aisément. A quelques exceptions près, les rouleaux paraissent sortis depuis peu du bureau de leurs scribes.

Les paroissiens d'Orsières y figurent dans les situations les plus diverses. On les voit payer des redevances annuelles pour les immeubles qu'ils «tiennent» du Comte. Les acheteurs d'une terre ou d'une maison versent au seigneur des droits de mutation (laods). Les plus aisés s'acquittent de la ferme des droits de marché, des dîmes, des fours, des moulins et d'autres «artifices». Soumis à la justice comtale, les paroissiens paient les amendes prononcées par le châtelain ou le juge baillival. Les héritiers remettent au prince la valeur du tiers des meubles inclus dans la succession. Des paysans rachètent les biens échus de personnes mortes sans héritiers ou exécutées. Parfois des artisans reçoivent le salaire de leur travail²³.

Les reconnaissances de tenures

Les paroissiens d'Orsières «tiennent» leurs maisons et leurs terres de seigneurs laïcs (comme le comte de Savoie), de communautés religieuses (comme les chanoines du Grand-Saint-Bernard), de collectivités locales (comme la paroisse ou la confrérie du Saint-Esprit) et de notables du cru (comme le notaire Nicolas Jaquin).

Les tenanciers disposent de ces immeubles contre le paiement annuel d'un cens, d'un service (*servitium*) ou d'une rente ; en outre, lors d'un changement de tenancier ou de seigneur, l'usage prévoit le versement d'un plaît (*placitum*). Les données relatives aux tenanciers et à leurs obligations subsistent, du fait de la mort et des transactions foncières, d'incessantes modifications. Afin d'en tenir compte, le seigneur convoque une fois au moins

²² Les comptes de la châtelainie d'Entremont se trouvent à l'*Archivio di Stato* di Torino, Sezioni riunite, Sezione III, «Chambre des comptes, Savoie», inventario 69, mazzo 1 (comptes de 1279-1282), foglio 121, mazzi 1 à 3 (comptes de 1283 à 1360) et foglio 69, mazzi 1 à 18 (comptes de 1361 à 1476). Entre 1266 et 1278, les comptes de l'Entremont sont rendus avec ceux du châtelain de Chillon (*ibidem*, foglio 5, mazzo 1). Je renverrai aux comptes de la châtelainie selon le schéma suivant : CCE/inventario/foglio/mazzo/dates limites de la période comptable/chapitre comptable. Ainsi «CCE 69/69/6/8.2.1407-8.2.1408/amendes» signifie «Comptes de la châtelainie d'Entremont, inventario 69, foglio 69, mazzo 6, compte pour la période allant du 8 février 1407 au 8 février 1408, au chapitre des amendes». Sur les comptes des châtelainies, la meilleure introduction demeure M. CHIAUDANO, *La finanza sabauda nel secolo XIII*, 3 vol., Turin, 1933-1937 ; le t. I est particulièrement consacré à ces comptes et contient l'édition de plusieurs exemples.

²³ Pour des exemples, on pourra se reporter à l'ouvrage de M. CHIAUDANO cité à la note 22. On trouvera dans R. DEVOS, R. GABION, J.-Y. MARIOTTE, J. NICOLAS, C. ABRYS, *La pratique des documents anciens*, Annecy, 1978, pp. 232-242, la traduction intégrale du compte du châtelain d'Allinges-Thonon pour l'exercice 1317-1318.

par génération ses tenanciers. Interrogé par un notaire, le paysan déclare la nature et les limites de chacun des biens dont il bénéficie, explique comment il l'a eu (héritage, achat, échange...) et confirme la redevance contre laquelle il en jouit. Le notaire rédige dans la forme requise les déclarations de chaque tenancier et réunit ces actes dans un registre ou dans un rouleau de parchemin²⁴. Dans ces documents, les hommes d'Orsières apparaissent comme détenteurs d'immeubles, comme anciens tenanciers ou simplement comme témoins de l'acte de reconnaissance.

Face à ces informations, une certaine prudence s'impose. Le notaire travaille souvent à partir des déclarations faites autrefois par les pères des hommes qui défilent devant lui. On constate que, soumis à la routine et à la loi du moindre effort, le commissaire ne modifie l'ancien texte que sur des points jugés importants. Dans ces conditions, il arrive fréquemment que tel voisin ait depuis longtemps quitté ce monde, ou que tel champ mentionné comme limite soit en réalité devenu un pré. D'autre part, les reconnaissances sont inégalement réparties dans le temps. Enfin, je ne dispose jamais de la série complète des reconnaissances d'une seigneurie.

Le chartier d'Orsières

Les archives communales d'Orsières contiennent quelque deux cents actes instrumentés avant 1500 par les notaires indigènes. Ce fonds réunit aujourd'hui des documents provenant des anciennes archives de la « communauté », de la paroisse et des chapellenies, de la confrérie du Saint-Esprit ou de familles locales. On y trouve pêle-mêle, distribués en parchemins, papiers, rouleaux et registres ordonnés chronologiquement, des actes administratifs, des transactions immobilières, des donations pieuses, des testaments, des contrats de mariage, des conventions financières, des affaires judiciaires²⁵.

Ces pièces n'ont pas été conservées si longtemps pour le plaisir des chercheurs du curieux XX^e siècle, mais parce qu'elles avaient leur place dans des archives conçues très pragmatiquement comme des arsenaux de preuves. C'est dire que bien d'autres ont, faute de présenter ce caractère d'utilité, disparu.

Actes isolés dans différentes archives

Le dépouillement, systématique ou ponctuel, des archives communales du Valais, de celles de l'Etat, de l'abbaye de Saint-Maurice, de la prévôté du Grand-Saint-Bernard et de diverses familles, a amené la découverte de nombreux textes relatifs à Orsières ou à ses ressortissants émigrés un peu partout.

²⁴ Voir P. RÜCK, « Les registres de l'administration capitulaire de Lausanne (XIII^e-XVI^e siècles) », dans *Revue historique vaudoise*, t. 83, 1975, pp. 135-186.

²⁵ Classées récemment et dotées d'un inventaire fort bien fait par les soins des Archives d'Etat du Valais, les archives communales d'Orsières se trouvent dans la « maison de commune » du chef-lieu.

3. Quelques résultats

Toutes ces sources ont servi à contrôler les données tirées des listes des subsides et à les compléter. Pour atteindre une efficacité maximale, j'ai relevé *toutes* les informations relatives aux paroissiens d'Orsières, aussi insignifiantes soient-elles. Les milliers de faits réunis remplissent d'une manière satisfaisante les fonctions que je leur ai assignées.

Les feux ignorés par les rôles fiscaux

Les sources dépouillées révèlent l'existence de nombreux hommes qui, mariés et dotés d'enfants, fonctionnent comme des chefs de famille ; ils échappent pourtant aux rôles des subsides. Pourquoi ?

Certains ont vécu à Orsières quelques années seulement, placées de surcroît entre deux prélèvements ; leur absence ne saurait étonner. D'autres manquent en raison d'un statut personnel (nobles ou clercs) ou d'une fonction (officiers de l'administration locale) qui leur valent l'exemption. Parfois enfin interviennent peut-être la fraude²⁶ et la négligence.

Pourtant dans la plupart des cas, aucune de ces explications ne convainc. Que se passe-t-il ? Alors que, dès le début du XV^e siècle, le nombre des contribuables décroît régulièrement, celui des chefs de famille échappant au subside augmente sensiblement. Deux phénomènes semblent expliquer cette évolution :

— Dans la seconde moitié du XIV^e siècle, les fils s'émancipent souvent avant le décès de leur père ; au XV^e siècle, ils tendent au contraire à rester sous le contrôle paternel jusqu'à la mort du patriarche. Fréquemment ensuite, un seul des fils assume la succession, les autres demeurant sous son autorité ou émigrant. Dans ces conditions, les fils qui, autrefois, payaient les subsides se cachent au XV^e siècle derrière le nom de leur vieux père. Cependant, du point de vue démographique, ils existent bel et bien !

— Dès les premières décennies du XV^e siècle, la conjoncture ou des situations personnelles difficiles poussent de nombreux contribuables à donner tous leurs biens à un autre contribuable et à s'intégrer à son feu avec leur famille²⁷. Parfois aussi des couples âgés et privés d'enfants adoptent un jeune chef de maison²⁸. Ce sont autant de familles qui disparaissent des rôles fiscaux sans pour autant quitter la réalité démographique.

Si ce mouvement doit encore être l'objet de mesures précises, il s'avère déjà clairement que la diminution régulière du nombre des assujettis ne peut refléter correctement la réalité. Au lieu d'une décroissance longue et

²⁶ On notera toutefois que parmi les très nombreuses amendes que se voient infliger les paroissiens d'Orsières, aucune n'est motivée par une fraude fiscale.

²⁷ Pour un exemple, voir plus bas.

²⁸ Pour un exemple, voir plus bas.

régulière, mieux vaut imaginer une diminution intense mais relativement brève (dans la seconde moitié du XIV^e siècle), suivie d'un palier puis d'une reprise à la fin du XV^e siècle²⁹.

Les disparitions momentanées de contribuables

Souvent, au XIV^e siècle surtout, des contribuables disparaissent des rôles pendant quelques années, puis y figurent à nouveau. Grâce aux sources dépouillées, on trouve parfois l'explication du phénomène. Il peut s'agir de cas d'émigration provisoire ; ou d'une association de courte durée avec un autre contribuable ; ou encore de l'exemption d'un homme qui exerce une fonction publique pendant une période limitée. Enfin la disparition n'est qu'apparente lorsque change seulement la manière de nommer l'individu³⁰.

Les contribuables éphémères

Au XIV^e siècle plus fréquemment qu'au suivant, certains contribuables n'apparaissent qu'une seule fois. Les autres sources montrent que quelques-uns ont en fait séjourné fort brièvement à Orsières. D'autres figurent soudain parce que les critères d'assujettissement deviennent pour une fois plus larges ; d'où par exemple la présence massive de veuves et de femmes seules dans la liste du subsidie de 1373³¹. Parfois enfin on a simplement désigné un individu d'une manière inhabituelle³².

III. Une nouvelle lecture des sources

Les données tirées des rôles des subsides fournissent, une fois complétées par l'ensemble de celles que donnent les autres sources dépouillées, une vision assez exacte de l'évolution numérique d'un groupe d'hommes et de femmes : les chefs de famille. Ordinairement, les historiens des populations médiévales ne s'aventurent guère au-delà de ce point. Pourtant des sources exceptionnelles m'incitent à le faire et à tenter l'approche de problèmes comme le régime démographique, les structures familiales et les liens entre le démographique et les autres éléments. La tentative se justifie dans la mesure où les

²⁹ Un autre fait contribue à exagérer l'image négative que donnent les rôles des subsides : les feux déclarés éteints par les autorités locales disparaissent des rôles ; mais souvent seul le chef de feu disparaît de la réalité démographique.

³⁰ Voir plus bas.

³¹ Trente-sept contribuables n'apparaissent que dans le rôle de 1373 ; parmi eux vingt-cinq femmes, dont onze veuves et onze femmes désignées par un prénom ou une sorte de sobriquet.

³² Voir plus bas.

médiévistes connaissent la naissance, le mariage et la mort surtout à partir de textes théoriques reflétant l'idée que certains milieux se font d'un idéal beaucoup plus que la réalité de la vie des gens³³. Lues autrement et traitées adéquatement, les sources relatives aux paroissiens d'Orsières devraient permettre cette approche.

1. Un nouvel objectif

Ordinairement, les démographes médiévistes se fondent sur des listes de noms (les rôles des subsides par exemple). La liste passe au peigne de la critique puis, en recourant à d'autres sources, on la complète au mieux de manière à obtenir, en additionnant feux contribuables et non contribuables, le nombre approximatif des familles. A l'aide de procédés sur lesquels je reviendrai, on tâche enfin de passer des familles aux individus. Appliquée à une série de listes, cette démarche révèle comment la population évolue numériquement dans le temps et dans l'espace. Héritée d'un temps où la démographie servait l'économie en lui fournissant des effectifs de producteurs et de consommateurs, cette méthode ne peut rien dire des facteurs qui déterminent les fluctuations mises en évidence.

Le mouvement de la population résulte d'un jeu à trois entre les naissances, les décès et les migrations. Les démographes les décrivent aujourd'hui à l'aide d'indicateurs quantitatifs, de « résumés » statistiques calculés sur de très nombreux cas individuels concrets. Les constructions démographiques les plus abstraites s'enracinent donc toujours dans des vies humaines scandées par des événements successifs : conception, naissance, mariage, migrations et mort³⁴.

Les données massives fournies par les recensements et par l'état civil fondent aujourd'hui cette analyse. Les historiens démographes y recourent également pour étudier le XIX^e siècle. Entre le début du XVII^e siècle (ou la fin du XVI^e) et l'aube du XIX^e, les registres paroissiaux prennent le relais dans la plupart des pays d'Europe. Curés ou pasteurs y notent la naissance, le mariage et la mort de leurs ouailles³⁵. Rien de tel au Moyen Age³⁶. D'autres

³³ Cela est particulièrement frappant lorsque l'on considère les travaux, de plus en plus nombreux, consacrés par les médiévistes au mariage, à la sexualité et à la parenté.

³⁴ Pour plus de détails, voir R. PRESSAT, *L'analyse démographique. Concepts, méthodes, résultats*, 4^e édition, Paris, 1983.

³⁵ Un exemple valaisan : J. H. PAPILLOU, *Histoire démographique de Conthey (Valais), 1680-1830*, Fribourg, 1973 (*Etudes et recherches d'histoire contemporaine*, série *Mémoires de licence*, t. 20).

³⁶ Quelques comptabilités permettent l'étude quantitative de l'un ou l'autre des éléments du régime démographique, mais très ponctuellement dans le temps et dans l'espace. On connaît le célèbre registre de Givry, présenté par P. GRAS, « Le registre paroissial de Givry (1334-1357) et la Peste Noire en Bourgogne », dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. 100, 1939, pp. 295-308. Les archives valaisannes en conservent au moins deux autres, relatifs à la paroisse de Saint-Maurice. Voir P. DUBUIS, « Démographie et peuplement dans le diocèse de Sion au Moyen Age », dans *Revue suisse d'histoire*, t. 29, 1979, pp. 144-158, et P. DUBUIS, « L'épidémie de peste de 1349 à Saint-Maurice d'Againe », dans *Etudes de Lettres*, IV^e série, t. III, 1980, fasc. 1, pp. 3-20.

sources et des méthodes différentes s'avèrent donc indispensables. Il s'agit en fait de reprendre le problème à sa racine et de reconstituer des biographies individuelles qui fourniront les événements sur lesquels se fonde tout l'édifice démographique.

L'idée d'observer un groupe humain ou un milieu social à travers les biographies de ses membres fait son chemin chez les médiévistes. Ainsi a-t-on décrit l'aristocratie du haut Moyen Âge³⁷, des communautés religieuses³⁸ ou des collectivités professionnelles³⁹. Des sources comparables aux miennes ont éclairé, dans les campagnes anglaises, les structures sociales, économiques et parfois aussi démographiques⁴⁰. Ces derniers travaux surtout ont inspiré ma réflexion. Comme toute œuvre pionnière, ils ont suscité des critiques et l'unanimité ne règne pas entre leurs auteurs⁴¹. Pour cette raison, mais aussi parce que j'ai adapté ces idées à mon *corpus* documentaire et à ma problématique, un exposé méthodologique systématique s'impose ici⁴².

2. Unités d'information et données démographiques

Pour reconstituer les biographies des paroissiens d'Orsières, je recours à tous les documents disponibles, en les considérant comme les véhicules de propositions dans lesquelles on affirme quelque chose à propos de ces personnages. Mon intérêt ne va donc pas vers le document vu comme un tout, mais vers les propositions qu'il contient. Je vais décrire les modalités de cette procédure d'« éclatement ».

³⁷ Voir par exemple M. HEINZELMANN, « L'aristocratie et les évêchés entre Loire et Rhin jusqu'à la fin du VII^e siècle », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, 62, 1977, pp. 75-90.

³⁸ Par exemple H. MILLET, *Les chanoines du Chapitre cathédral de Laon, 1272-1412*, Rome, 1982.

³⁹ Par exemple F. AUTRAND, *La naissance d'un grand corps de l'État. Les gens du Parlement de Paris, 1345-1454*, Paris, 1981.

⁴⁰ Par exemple E. BRITTON, *The community of the vill*, Toronto, 1977 ; E. B. DEWINDT, *Land and people in Holywell-cum-Needingworth. Structures of tenure and patterns of social organization in an East Midlands village, 1252-1457*, Toronto, 1971 ; J. A. RAFTIS, *A small town in late medieval England. Godmanchester, 1278-1400*, Toronto, 1982. Sur la démographie, Z. RAZI, *Life, marriage and death in a medieval parish. Economy, society and demography in Halesowen, 1270-1400*, Cambridge, 1980.

⁴¹ Voir Z. RAZI, « The Toronto school's reconstitution of medieval peasant society : a critical view », dans *Past and Present*, 85, 1980, pp. 141-157. L. R. POOS, *Peasant « biographies » from medieval England*, texte d'une communication faite à un colloque tenu à Bielefeld en 1982 sur le thème *Mittelalterliche Prosopographie (9.-15. Jahrhundert)*, à paraître dans les *Medieval Institute Publications* de la Western Michigan University, Kalamazoo.

⁴² Cet exposé me paraît d'autant plus nécessaire que les belles recherches de ces historiens canadiens et anglais ne rencontrent pratiquement aucun écho dans les publications continentales, françaises en particulier !

Les données démographiques élémentaires

Tout document écrit, quels que soient sa nature et son contenu, se prête à une analyse en données très simples, de la forme « X vit en T » ou « X ne vit pas en T ». « X » représente un individu désigné par un identificateur complet⁴³ ; « T » représente l'année durant laquelle se produit le fait relaté dans le texte analysé⁴⁴. J'appelle « donnée démographique élémentaire » toute proposition de la forme « X vit en T » ou « X ne vit pas en T ».

Rendant compte de son activité en 1350, le châtelain d'Entremont déclare avoir « reçu quatre florins du vidomme Nicod et d'Henri Alamand pour le rachat des meubles d'Agnès des Plans, échus au comte parce qu'elle s'était volontairement noyée dans la Dranse »⁴⁵. Ce texte contient les données démographiques élémentaires suivantes : « le vidomme Nicod vit en 1350 », « Henri Alamand vit en 1350 » et « Agnès des Plans ne vit pas en 1350 ».

Les données élémentaires fournissent au démographe une information fondamentale : l'existence ou la non-existence d'un individu à une date donnée.

Informations supplémentaires

Le texte contenant « X vit en T » ou « X ne vit pas en T » décrit un acte posé par cet individu ou une situation dans laquelle il se trouve : le vidomme Nicod et Henri Alamand rachètent des meubles échus. Actes et situations livrent également au démographe de riches données.

Des événements démographiques

Dans son compte pour l'année 1458-1459, au chapitre des dépenses, le châtelain d'Entremont déclare les frais de l'exécution, le 14 avril 1459, de Martine, femme de Jean Formaz, sorcière⁴⁶. Dans ce cas, trop rare, l'événement reçoit une date exacte. Plus souvent, on doit se contenter de placer le fait entre deux dates proches. Le compte de 1456-1457 signale que le tiers des meubles de feu Jacques *Borgeis* a été vendu aux enchères le 21 septembre 1456 ; le châtelain précise que Jacques a testé le 1^{er} août⁴⁷. Le même texte

⁴³ Soit normalement le couple « patronyme + prénom ».

⁴⁴ L'enregistrement d'un événement dans les comptes de la châtelainie intervient évidemment *après* qu'il ait eu lieu ; l'écart peut aller jusqu'à quelques années lorsqu'il s'agit du paiement d'amendes ou de mutations. En fait, ainsi que je le dirai plus bas, je travaille dans le cadre chronologique relativement lâche de périodes de cinq ou dix ans ; ces retards d'enregistrement ont donc moins d'importance.

⁴⁵ CCE 69/121/3/6.7.1350-16.3.1351/échutes.

⁴⁶ CCE 69/69/15/1.3.1458-1.3.1459/dépenses.

⁴⁷ CCE 69/69/15/1.3.1456-1.3.1457/échutes.

fixe à un mois et demi près la date du décès. Dans de nombreuses occasions, le contenu implique le caractère tout récent de l'événement. Dans l'inventaire des biens de Marguerite, veuve de Jean *de Carreria* d'Orsières, dressé le 4 juillet 1455, on qualifie sa mort de récente et soudaine⁴⁸.

Ce type de données concerne souvent les décès, rarement les migrations et jamais les naissances et les mariages.

Des états démographiques

Rendant ses comptes pour 1361-1362, le châtelain déclare l'entrée de quatre florins et demi reçus de Pierre Ballifard, inculpé d'avoir battu sa femme jusqu'à la mort, selon une rumeur demeurée indémontrée⁴⁹. A cette date, Pierre est donc marié (et vraisemblablement veuf); l'état « marié » renvoie à un événement passé (le mariage) dont je ne sais rien de plus. Selon ses comptes pour 1300-1301, le châtelain a reçu sept sols de Laurent Faboud, dont le fils a frappé quelqu'un⁵⁰. Ce texte m'apprend que Laurent est père; j'en déduis son état d'homme marié⁵¹ (ou veuf). Avant la levée du subside de 1439, les autorités locales expliquent que Jacques *Casoul*, autrement nommé *Planaz*, « ne fait plus feu, mais vagabonde à travers le pays pour mendier son pain »⁵². Le voilà classé parmi les individus sans domicile fixe. Dans le même contexte, mais à Vollèges en 1414, on présente le feu de Nicod Turumbert comme éteint, parce que, âgé, l'homme mendie et vagabonde⁵³. Du même coup, on le place dans une certaine classe d'âge, tout comme les Orsérans qui, qualifiés de mineurs, ont moins de quatorze ans⁵⁴.

Des relations

Beaucoup de textes mettent en présence deux personnes ou plus. Fort diverses, ces relations vont de la vente d'un pré à un meurtre en passant par la diffamation, la donation ou la succession. Deux d'entre elles intéressent directement le démographe. Les liens de parenté, proche ou lointaine, fondent la reconstitution des familles et de leur enchaînement généalogique. Le lien matrimonial révèle les stratégies par lesquelles les familles s'efforcent de maintenir ou d'améliorer leur situation dans la communauté.

⁴⁸ CCE 69/69/15/1.3.1455-1.3.1456/échutes.

⁴⁹ CCE 69/69/1/20.4.1361-4.5.1362/amendes.

⁵⁰ CCE 69/121/1/26.4.1300-14.4.1301/amendes.

⁵¹ Ou peut-être remarié.

⁵² Compte du subside de 1439, attestations des feux éteints de la paroisse d'Orsières (voir note 15).

⁵³ Compte du subside de 1414, attestation des feux éteints de la paroisse de Vollèges (voir note 15).

⁵⁴ Attention à ne pas déduire de l'existence d'un tuteur la minorité de son pupille : il n'y a pas de relation nécessaire entre le fait d'être sous tutelle et l'âge que l'on a !

Une masse de données démographiques

Le dépouillement des comptes de la châtellenie, des rôles des subsides, des reconnaissances, du chartier local et de nombreux documents épars a apporté quelque 20 000 données démographiques élémentaires, avec leur superstructure d'informations supplémentaires. Ces données s'accablent dans un fichier, classées en fonction du patronyme, puis du prénom des individus qu'elles concernent.

IV. Des noms de personnes aux personnes

Le fichier que j'ai décrit contient par exemple un certain nombre de fiches classées sous l'identificateur «FORMAZ, JEAN». Jusqu'à maintenant, j'ai considéré ces fiches comme relatives à autant d'individus différents mais homonymes. Or quelques-uns de ces homonymes représentent manifestement un unique paroissien nommé Jean Formaz, les autres pouvant correspondre à un ou plusieurs membres de la famille Formaz, porteurs du prénom Jean dans d'autres générations ou dans la même !

Débute donc ici une nouvelle phase de l'enquête ; elle consiste à distinguer parmi ces homonymes différentes personnes et à leur attribuer les fiches qui leur reviennent. La solution de ce difficile problème⁵⁵ mérite de la part du démographe la plus grande attention : il compte en effet des hommes et non pas des noms.

1. Distinguer

Les individus auxquels se rapportent les quelque 20 000 données réunies portent 400 patronymes environ, dont la distribution apparaît fort inégale. On constate en effet l'existence simultanée de quelques familles de durée pluri-séculaire et de poids démographique très élevé, et de nombreuses familles à la vie brève, voire éphémère, et à la consistance numérique faible⁵⁶. Dans les

⁵⁵ Un classique recueilli à ce propos : E. A. WRIGLEY (editor), *Identifying people in the past*, Londres, 1972.

⁵⁶ Situation commune, dont je ne donnerai qu'un exemple comparatif : A. HIGOUNET NADAL, *Périgieux aux XIV^e et XV^e siècles. Etude de démographie historique*, Bordeaux, 1978, pp. 201-210. Dans un récent ouvrage sur Orsières (voir note 11), R. Berthod propose, sur la seule base des documents conservés aux archives communales, une liste des familles de la paroisse ; il les classe en fonction de leur durée d'existence. Les milliers de données recueillies à Turin permettent de compléter et de modifier profondément ce tableau. Voir aussi P. BECK, « Anthroponymie et comportements démographiques. Les recherches de feux bourguignonnes des XIV^e et XV^e siècles », dans *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, t. 38, 1983, pp. 1336-1345.

rôles des subsides, 54 patronymes figurent sans interruption de 1356 à 1473 (et existent souvent aussi bien avant qu'après ces dates). Représentant 13 % seulement du stock des noms de famille locaux, ils servent à désigner en 1356 près de 40 % des contribuables, 55 % en 1399 et 70 % en 1473⁵⁷ ! D'autre part, en raison d'un choix limité de prénoms, les trois quarts des paroissiens s'appellent Jean, Pierre, Jacques, Nicolas ou Guillaume. Toutes les conditions se trouvent ainsi réunies pour qu'existent de très nombreux cas d'homonymie.

Parmi les fiches regroupées sous le même identificateur, un premier tri sépare les données chronologiquement bien isolées. Deux ensembles d'informations centrés l'un autour de 1315 et l'autre vers 1420 ne peuvent concerner la même personne. On n'oserait en revanche affirmer que toutes les fiches groupées dans l'un de ces ensembles renvoient à un seul individu. On tâche dans ce cas de distinguer les gens sur la base de leurs caractéristiques : ont-ils (ou n'ont-ils pas) la même femme, les mêmes enfants, un domicile, des terres et un métier identiques ?

Les pièges se tendent⁵⁸, nombreux, si bien que, malgré la qualité de ma documentation, je ne puis attribuer toutes les données à des individus bien distincts. Les certitudes acquises dans les phases ultérieures de l'enquête éclairciront bien des cas encore flous. Il est donc trop tôt pour mesurer l'importance du déchet.

2. Réunir

Je rencontre d'autres difficultés, plus sournoises parce que insoupçonnables à première vue. Elles prennent la forme générale suivante : deux identificateurs différents ne désignent pas forcément deux individus distincts, mais reflètent parfois simplement des manières alternatives de nommer la même personne. Dans quelles conditions cette situation se réalise-t-elle ?

Des étrangers fraîchement immigrés

Un homme prénommé Jean s'installe à Issert dans la seconde moitié du XIV^e siècle. On l'appelle tantôt Jean le Lombard, tantôt Jean *Rastel*, mais parfois aussi « celui que l'on nomme *Rastel* » (*dictus Rastel*). Un autre immigrant, arrivé de Franche-Comté à la fin du XIV^e siècle, apparaît aussi bien comme Gérard le Bourguignon que comme Gérard de Besançon.

⁵⁷ De même, ces patronymes servent à désigner entre 1340 et 1350 un tiers des personnes mentionnées dans les comptes de la châellenie, la moitié dès 1390-1400 et le 60 % entre 1440 et 1450.

⁵⁸ Par exemple, deux épouses différentes ne suffisent pas à distinguer sûrement deux hommes : il peut s'agir simplement d'un remariage.

Des familles à plusieurs branches

Dans certaines grandes familles, de vastes tribus aux liens de parenté fort étendus, on distingue plusieurs branches dont les membres portent une sorte de patronyme secondaire. La difficulté naît de l'habitude de désigner ceux qui appartiennent à l'une de ces branches soit par le nom de la tribu, soit par celui de la branche, soit (heureusement) par les deux ensemble. Tel individu s'appellera ainsi Biselx, comme tous les membres de sa tribu, ou de la Ville, comme appartenant à une branche des Biselx, ou encore Biselx *alias* de la Ville.

Des mariages

Marié vers 1350 à Julienne, fille d'Humbert de Girod, Jean Belliex devient parfois Jean Belliex *alias* de Girod ou tout simplement Jean de Girod. Gérard *Allachy*, Gérard *Allachy alias Clerjoz* et Gérard *Clerjoz* ne sont autres que l'époux de Nicolette, fille de François *Clerjoz*. Ces hommes ont vraisemblablement rejoint la famille de leur femme et porté son nom.

Des adoptions

Très âgés et privés d'enfants, Jaquemet Theytaz de Comeire et sa femme Jeannette, fille de feu Nicolas *Cordelloz dictus Gauz*, donnent, le 10 avril 1436, tous leurs biens à Jaquemet *Neyrin* de Liddes ; ils l'adoptent comme leur fils et en font leur héritier universel⁵⁹. Les deux vieillards ne tardent pas à mourir ; lorsque, le 3 avril 1442, il paie au châtelain les droits dus sur la succession, l'héritier porte le nom de Jaquemet Theytaz⁶⁰.

Des problèmes de langue et d'écriture

Le patronyme Alamand se trouve parfois traduit sous la forme latine *Teotonicus*. Une famille prend son nom du toponyme « Maligue » ; on la nomme soit « de Maleuva » en langue vulgaire, soit *de Mala Aqua* en latin. Les de la Douay deviennent fréquemment les *de Duce*. Les *Aymo*, les *Aymonis* ou les *Aymoneti* appartiennent à la même tribu, tout comme les *Ros*, les *Rubei* ou les *Ruphi*. On se nomme aussi bien Chevalier que *Militis*, selon l'humeur du notaire ; lequel frise parfois le ridicule en baptisant *Capitis* un Theytaz (*Testa*)⁶¹ !

⁵⁹ CCE 69/69/12/1.3.1442-1.3.1443/échutes.

⁶⁰ *Ibidem*.

⁶¹ A propos de plusieurs des exemples précédents, je me suis abstenu de donner des références d'archives ; ils ne se fondent pas en effet sur un texte précis, mais sur l'ensemble des textes relatifs aux individus mentionnés. Que le lecteur me fasse confiance et attende avec patience l'ouvrage que je prépare !

3. De nouvelles données démographiques

Avant la procédure d'identification, chaque donnée démographique élémentaire fonctionnait comme une entité totalement isolée des autres. Regroupées maintenant autour d'individus réels et placées de ce fait dans un contexte nouveau qui les décloisonne, ces données apportent des informations jusqu'alors implicites.

Approcher des dates

L'une des données élémentaires relatives à Nicolas *Cavelli* le présente comme mineur en 1377⁶² ; l'âge de la majorité se situant à quatorze ans⁶³, la naissance de ce garçon date au plus tôt de 1363 et au plus tard de 1376 ou 1377. Une autre donnée le qualifie de mineur en 1364⁶⁴ ; dans ce cas, la naissance se place entre 1350 et 1363 ou 1364. Utilisées simultanément, ces deux informations fixent l'événement en 1363 ou 1364. De cet acquis, on déduit ensuite que les parents de Nicolas, Jean *Cavelli* et Péronnette Gay, ont consommé leur mariage en 1363 au plus tard.

Le notaire Pierre Alamand vend à plusieurs reprises, entre 1382 et 1384, d'importants lots d'immeubles⁶⁵. En 1385, je le retrouve domicilié dans le bourg de Conthey ; il y vit jusqu'en 1391 au moins et y joue un rôle public considérable⁶⁶. Son émigration d'Orsières est ainsi datée à un an près.

Ulric *Allachy* paie le subside en 1407 et ses héritiers le remplacent pour celui de 1410⁶⁷. Il y a un moyen de resserrer cette approximation : dans son compte pour 1407-1408, le châtelain déclare l'encaissement du plaît versé par ses successeurs au décès d'Ulric⁶⁸. Dans ces conditions, la mort remonte à 1407 ou éventuellement à 1408.

⁶² Archives de la commune d'Orsières, Pg. R 11.

⁶³ C'est à partir de 14 ans que les paroissiens de Saint-Maurice sont considérés comme majeurs (Archives d'Etat du Valais, AV 102, fasc. 4, n° 2, 1382 à 1392). En 1366, les hommes de Loèche et du Lôtschental s'engagent mutuellement à garder les cols et les chemins ; y sont astreints les *probi homines (...)* *habentes etatem a quatuordecim annis ultra* (J. GREMAUD, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, t. VI, Lausanne, 1884, n° 2535). Lorsque, en 1352, les citoyens de Sion se soumettent au comte de Savoie, ils s'engagent à faire promettre leurs enfants *quam primum ad annum quatuordecimum pervenerint* (*ibidem*, t. V, Lausanne, 1882, n° 1993, p. 47).

⁶⁴ Archives cantonales vaudoises, Ah 1 b, fol. 76^r.

⁶⁵ CCE 69/69/2/2.5.1382-21.3.1383/laods et CCE 69/69/2/21.3.1383-15.1.1385/loads.

⁶⁶ Comptes de la châtelanie de Conthey-Saillon, 69/41/9/30.7.1385-1.4.1388/loads (deux mentions), *borgesia*, dépenses ; 69/41/9/1.4.1388-31.5.1391/fermes ; 69/41/9/31.5.1391-31.5.1393/laods ; 69/41/10/31.5.1393-15.8.1395/dépenses.

⁶⁷ Sous la dénomination imprécise de *heredes Uldrici Allachy*.

⁶⁸ CCE 69/69/6/8.2.1407-8.2.1408/plaits.

Estimer des durées

Placées en séquence chronologique, les données élémentaires relatives à un individu jalonnent la durée de sa présence dans les sources. Les dates estimées de sa naissance et de son décès fixent les bornes de son existence terrestre. Du même coup apparaît à peu près l'âge du personnage lors des événements qui scandent sa « carrière » de sujet démographique, mais aussi sa vie sociale et son activité publique et économique. Se découpent également d'autres durées : celle qui précède l'émancipation de la puissance paternelle, celle du mariage et celle du veuvage.

Reconstituer des familles

Beaucoup de données élémentaires fournissent des relations de type généalogique. Celles qui concernent une même personne dessinent autour d'elle un réseau de parenté. De proche en proche se tisse un vaste complexe de relations. Il autorise, dans des limites malheureusement un peu étroites, l'exploration de deux domaines de recherche. L'unité fondamentale que forment les parents et leurs enfants apparaît facilement, mais pas toujours complètement. Dans l'état actuel de l'enquête, une étude de la taille de ces cellules et de leur cycle de développement ne semble pas impossible⁶⁹. Des groupes plus larges paraissent exister, formés d'unités conjugales corésidentes, de familles tirant leur subsistance des mêmes terres, voire de lointains parents conscients de partager un peu d'un sang commun. Des obstacles peut-être infranchissables rendent difficile leur définition⁷⁰ ; de toute évidence, les relations généalogiques ne suffisent plus ici.

4. Un ensemble de biographies

Remanié au cours de la procédure d'identification, le fichier ne s'organise plus autour d'identificateurs, mais autour d'individus. Parvenu à la lettre M (en février 1984), ce traitement a touché quelque 12 000 données élémentaires et a permis l'identification de 2200 paroissiens d'Orsières. Une

⁶⁹ Un bel exemple : C. KLAPISCH et M. DEMONET, « *A uno pane e uno vino : la famille rurale toscane au début du XV^e siècle* », dans *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, 27, 1972, pp. 873-901.

⁷⁰ Par exemple, les reconnaissances montrent très souvent des groupes, parfois considérables, de personnes qui « tiennent » ensemble des biens immobiliers. Rien ne permet cependant de comprendre à quoi ces groupes correspondent dans la réalité. S'agit-il des descendants de très anciens tenanciers ? Dans quelle mesure les achats, échanges et autres transactions viennent-ils troubler les choses ? D'autre part, les sources ne disent presque rien sur les relations qu'entretiennent les différentes branches des grandes familles.

simple règle de trois montre que 3500 personnes environ « renaîtront » des 20 000 données récoltées.

Les données élémentaires attribuées à un individu constituent les éléments de sa biographie. Dans un esprit d'unification et en vue d'un traitement informatique, je regroupe ces données sur une fiche, une sorte de questionnaire dont il s'agit de remplir les « blancs ».

5. Remarques critiques

Au terme de cette nouvelle lecture des sources, un regard rétrospectif s'impose. L'enquête a, en gros, passé par les étapes suivantes. Les sources ont d'abord été analysées en des milliers de données élémentaires. De ce niveau extrême de parcellisation, j'ai procédé à une nouvelle synthèse, en reconstituant les biographies de quelque 3500 Orsérans. Ces biographies forment ensemble une source originale entièrement artificielle, sur laquelle se fondera la réflexion démographique proprement dite.

J'ai montré plus haut les défauts et les qualités propres aux sources de départ. Ces caractères s'intègrent partiellement dans l'ensemble des biographies ; à son tour, il présente des qualités et des défauts bien à lui. Ils n'apparaîtront pleinement qu'au terme de l'enquête ; je me limiterai donc ici à quelques remarques très générales.

Les qualités

Les sources habituelles de la démographie médiévale offrent des instantanés dispersés dans le temps et le plus souvent limités aux chefs de feu. L'ensemble des biographies d'Orsières propose une vision dynamique des phénomènes, à travers un *continuum* d'informations relatives à un très grand nombre d'individus de condition, de sexe et d'âge différents. Tenant compte de la complexité des événements qui façonnent ensemble l'évolution d'une population, ce *corpus* jette quelques lumières sur le régime démographique et facilite l'insertion du jeu de la vie et de la mort dans l'évolution du groupe humain étudié.

Les sources dont dispose ordinairement le médiéviste privilégient l'élite locale, les détenteurs des terres et du pouvoir ou ceux que leurs fonctions mettent en évidence. Au contraire, le large éventail de documents auquel j'ai recouru fait apparaître aussi des personnages sans importance, des gens qui ne font que passer, une poussière d'individus que ne révèlent ni le chartier d'Orsières, ni les reconnaissances.

Les défauts

Les documents médiévaux donnent de la société du temps une image essentiellement masculine. Écrits par des hommes, ils visent surtout d'autres

hommes ; les femmes n'y paraissent que si elles jouent des rôles d'hommes (les veuves par exemple). Pourtant elles occupent dans la vie quotidienne et, plus encore dans les processus démographiques, une place au moins aussi importante que celle des hommes⁷¹.

Il convient de rappeler ici les difficultés rencontrées pour identifier sûrement tous les personnages mentionnés dans les sources. Une partie de l'information demeurera sans doute inutilisable dans le cadre des biographies ; certains paroissiens resteront à jamais des fantômes !

Tous les événements démographiques ne sont pas également représentés dans mon *corpus* d'informations : la mort et le mariage arrivent loin devant les naissances et les migrations. Les familles reconstituées tant bien que mal appartiennent presque toutes à l'élite locale ou à une sorte de « classe moyenne », toutes deux fortement affirmées dans la documentation en raison de leur activité socio-économique plus intense.

Se pose enfin le problème du degré de coïncidence entre la population réelle et l'image qu'en donne mon ensemble de biographies. Classiquement, on l'estime en comparant les acquis de l'enquête avec ceux qui proviennent d'autres sources. Dans mon cas, tout a déjà servi. L'évaluation doit donc se fonder sur la plus ou moins grande cohérence interne des résultats obtenus. Paraissent-ils possibles ? Existe-t-il entre eux des contradictions ? Une telle tentative ne va évidemment pas sans risques⁷².

Des limitations

La nature des documents et leur degré de précision fort variable imposent au chercheur des limites. J'ai évoqué certaines d'entre elles à propos des défauts présentés par le *corpus* des biographies. J'en mentionnerai deux autres.

Les événements démographiques individuels ne sont datés qu'approximativement. De ce fait, l'analyse chronologique des phénomènes ne se déroule pas selon une grille annuelle, mais par tranches de cinq ou dix ans, suivant les cas.

D'autre part, j'ignore presque toujours le mois durant lequel interviennent les événements. Dans ces conditions, il faut renoncer à toute étude saisonnière.

⁷¹ La plupart des études consacrées par les médiévistes aux femmes se fondent sur des documents théoriques (traités de droit canonique ou civil, de morale, textes littéraires). Voir C. ERICKSON et K. CASEY, « Women in the Middle Ages : a working bibliography », dans *Medieval Studies*, 38, 1976.

⁷² Il s'agit en effet de comparer les résultats acquis à Orsières avec des modèles théoriques ou avec des données plus complètes parce que plus récentes. Si les différences sont importantes, on peut sans gros risque les attribuer à des déformations induites par les sources. Si en revanche elles sont légères, faut-il les interpréter simplement comme le signe de légères déformations dues aux sources, ou au contraire comme le reflet de comportements réellement différents ?

V. Quelques remarques

Dans ces pages, mes collègues médiévistes et historiens de la démographie ne découvriront vraisemblablement pas de grandes nouveautés. Après tout, les *Annales valaisannes* ne leur sont pas particulièrement destinées !

A ceux qui, dans leur coin de pays, se passionnent pour le passé, j'ai ouvert les portes de mon laboratoire. Sans doute seront-ils surpris de constater les difficultés et les tâtonnements qui, des premiers dépouillements à la publication des conclusions de l'enquête, jalonnent le long chemin du chercheur.

Problème de l'interprétation correcte des sources. Rarement innocent et toujours plein de sous-entendus, un texte ancien ne livre jamais immédiatement sa vérité : il s'agit de la lui demander.

Problème de l'énoncé clair et efficace des questions posées au passé. L'historien ne peut se contenter d'aligner ses documents sur un axe chronologique, puis de les paraphraser passivement pour obtenir un récit des événements d'autrefois. Grâce aux questions qu'il pose, il réveille dans ces écrits toutes sortes de potentialités et plonge bien au-delà de leur surface.

Problème enfin de la vigilance du chercheur face à ses méthodes. En questionnant, il remodèle en quelque sorte ses sources pour en tirer un objet historique endormi. Sans un contrôle de tous les instants, ce processus pourrait engendrer des objets privés de consistance, de périlleuses illusions.